

## DÉROGATION MINEURE N° 2024-12

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal lundi, le 2 décembre 2024 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

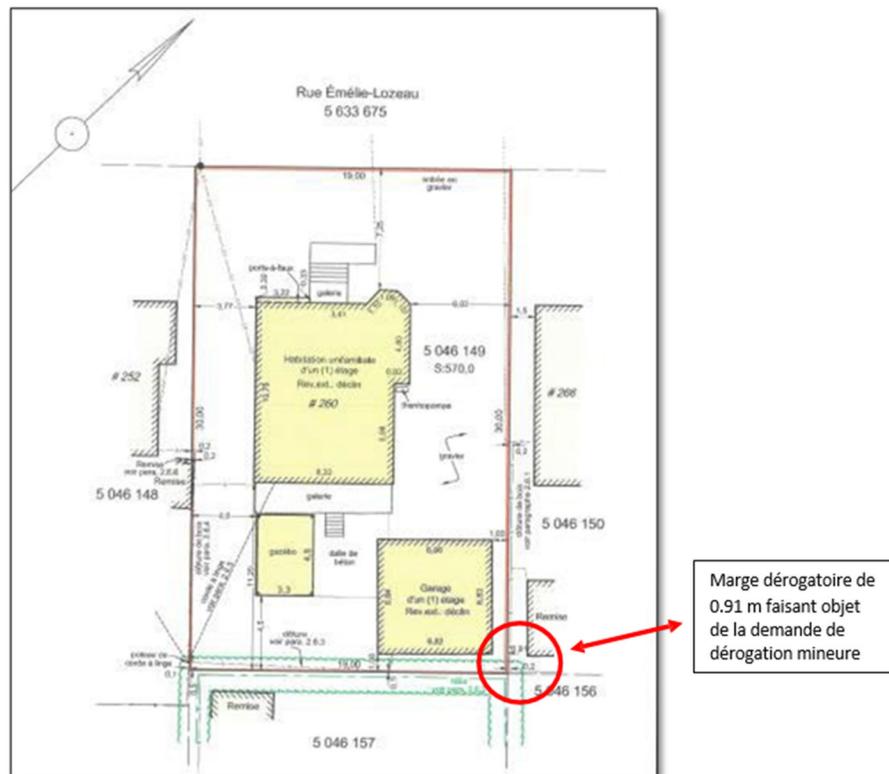
### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO° 2024-12

Lots : 5 046 149 du cadastre du

Adresse : Québec 260, rue Émilie-Lozeau à

Nature et effet : ~~Autoris~~ Autoriser une marge latérale gauche de 0,91 m pour le garage détaché, au lieu du minimum de 1 m prescrit par l'article 4.2.1 du *Règlement de zonage numéro 77-2004*, le tout tel que montré au plan daté du 15 août 2024 accompagnant le certificat de localisation produit par l'arpenteuse-géomètre Bianca Landry, qui porte le numéro de dossier 65673, sous ses minutes 1729.

Extrait du plan du certificat de localisation



Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À NICOLET ce 15 novembre 2024.



M<sup>e</sup> Magali Loisel  
Greffière